



Réunion du Comité Syndical

du mercredi 13 octobre 2010

CS - 5.04

Compte rendu réunion de Bureau

Le treizième jour du mois d'octobre de l'année deux mil dix à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Etudes et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre en exercice, titulaires et suppléants est de trente six, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., sous la présidence de Monsieur Leouahdi Selim GUEMAZI, président.

Etaient présents :

- Délégués titulaires :

C.A.B. : MM. Robert DEMUTH, Daniel FEURTEY, Jean-François ROOST, Leouahdi Selim GUEMAZI, Pascal MARTIN, Jean MONNIER

S.I.C.T.O.M. : MM. Marcel GRAPIN, Mme. Alexia LAVALLEE

S.I.V.O.M. : M. André HELLE

- Délégués suppléants avec voix délibératives :

C.A.B. : M. Yves DRUET

S.I.C.T.O.M. : NEANT

S.I.V.O.M. : M. Daniel KUNTZ jusqu'au point CS-5.11 inclus

- Délégués suppléants sans voix délibératives :

C.A.B. : M. Jean-Pierre DEMARCHE

S.I.C.T.O.M. : M. Jean-Pierre SALVADOR

S.I.V.O.M. : NEANT

Le quorum est atteint : 11 présents



Etaient excusés

- **Délégués titulaires :**

C.A.B. : MM. Pierre SANTOSILLO, Jean-Claude MATHEY, Denis JEANGERARD

S.I.C.T.O.M. : MM. Hervé GRISEY et Gérard GUYON jusqu'au point CS-5.04 inclus, M. Roger-Serge TOUPENCE donne pouvoir à M. Marcel GRAPIN, M. Roger GAUGLER

S.I.V.O.M. : M. Christian RAYOT, Mme. Monique DINET

- **Délégués suppléants :**

C.A.B. : MM. Claude GIRARD, Pierre BOUCON, Dominique RETAILLEAU, Jean-Claude MARTIN, Louis HEILMANN, Olivier MICHAU, Mme. Céline RAIGNEAU

S.I.C.T.O.M. : MM. Roland GERMAIN, Thierry STEINBAUER, Alain FIORI, Didier SANSIG, Jacques REUILLARD

S.I.V.O.M. : MM. Claude GIRARD, Jacques ALEXANDRE



Réunion du Comité Syndical

du 13 octobre 2010

CS – 5.04

Compte rendu réunion de Bureau

RAPPORT

Présenté par M. Leouahdi Selim GUEMAZI
Président

Le bureau en exercice s'est réuni le 15 septembre 2010.

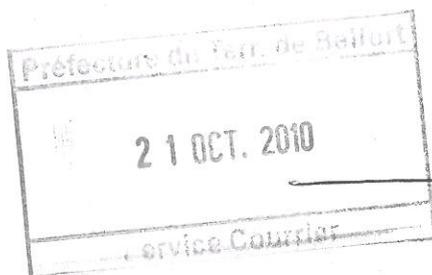
Conformément à la délégation accordée par le Comité Syndical, il est rendu compte à ce dernier des décisions qui ont été prises.

Le Comité Syndical :

- **PREND ACTE** des décisions prises lors de ce bureau

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 13 octobre 2010, ladite délibération ayant été affichée par extrait le 21 OCT. 2010 conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Dépôt en Préfecture le 21 OCT. 2010

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,



Leouahdi Selim GUEMAZI